

DECISION DU MAIRE Nº 2025/115

Affaires Juridiques mlt

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L 2122-23.

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1.

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2025/88 du 03 octobre 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°25047 ayant pour objet la conclusion d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « LA VOIX D'OR »

DECIDE:

Article 1 : de confier le marché n°25047 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant T.T.C
2025/115	SAS ATELIER THEATRE ACTUEL 75009 PARIS	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « LA VOIX D'OR »	11 077,50 €

Article 2 : de signer le marché de Services mentionné à l'article 1 pour une représentation le samedi 21 mars 2026 à 20h30 à Cyrano.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise -2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous - Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

SA

Pour le Maire, par délégation

Générale Adjointe des Services

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020 SANNOIS, le 10 novembre 2025

Bernard JAMET

Maire de Sannois Vice-président de la

Communauté d'agglomération Val Parisis

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT A.R. du 12 movembre ESS

Identifiant unique de l'acte

Nº 095-219505823 - LOLSMA 10- DC2025-MS-Publiée le .../. L. Monsem Edo Los